

SECTION II

LES INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Chapitre 2

Les grandes orientations

2.1 Les enjeux généraux d'aménagement et de développement

La présente section du document expose les principaux enjeux d'aménagement et de développement auxquels est confronté l'ensemble de la communauté mitissienne. Il s'agit de constats généraux d'ordre socio-économiques qui ont une importante incidence sur les perspectives de développement des municipalités. La définition de ces enjeux se situe à la base d'une réflexion quant aux stratégies globales de planification à envisager pour le territoire de La Mitis.

2.1.1 Une graduation du niveau de développement du sud-est vers le nord-ouest

Le portrait régional exposé au chapitre précédent nous amène à une constatation générale : La Mitis présente des inégalités en terme de dynamisme démographique et de conditions socio-économiques selon les différentes parties de son territoire. En effet, on note une variation croissante des différents paramètres du sud-est vers le nord-ouest. Par exemple, il s'avère malheureux de constater que les communautés situées dans les parties sud et est (Les Hauteurs, Saint-Charles-Garnier, Sainte-Jeanne-d'Arc, La Rédemption, Saint-Octave-de-Métis et Padoue) connaissent une certaine dégradation de leurs conditions socio-économiques, soit une décroissance démographique de l'ordre de -40 % au cours des trente dernières années, un vieillissement de la population et un taux de chômage relativement élevé. Les municipalités mitoyennes (Mont-Joli, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Gabriel, Sainte-Angèle, Price, Grand-Métis et Métis-sur-Mer) présentent quant à elles une stabilité ou une légère décroissance sur ces aspects. Les municipalités sises au nord et à l'ouest (Sainte-Luce, Sainte-Flavie et Saint-Donat) sont celles qui présentent généralement une enviable croissance de population, un taux élevé de nouvelles constructions, une hausse de la valeur foncière ainsi qu'une population relativement jeune, scolarisée et aisée.

En analysant cette problématique, il apparaît possible d'émettre une hypothèse quant aux facteurs influençant cette graduation de l'échelle de développement. Deux facteurs combinés semblent prépondérants: la proximité relative de l'agglomération de Rimouski et la proximité relative du fleuve.

Le pouvoir d'attraction de Rimouski devient de plus en plus tangible dans le paysage et l'économie mitissienne. Une grande proportion des résidents de Sainte-Luce et de Saint-Donat se déplacent quotidiennement vers cette capitale régionale pour le travail ou pour se procurer biens et services. Un caractère dortoir, voire de banlieue, est en train de s'installer au sein de ces communautés. On peut supposer qu'un nombre substantiel de personnes quittent régulièrement l'est du territoire pour ainsi se « rapprocher de la ville ». Cette migration a ainsi comme incidence un apport positif pour les municipalités de l'ouest mais une érosion démographique pour celles de l'est.

Le pouvoir d'attraction du fleuve se révèle également tout à fait remarquable. Le littoral suscite un grand engouement pour son paysage et son caractère maritime. Les terrains situés aux abords ou offrant une vue sur le Saint-Laurent sont très convoités, ce qui se répercute par une élévation vertigineuse de la valeur de ces terrains. Cette proximité du plan d'eau est aussi recherchée pour les activités de loisirs et de délasserment, telles que les promenades sur la plage, les quais et les chemins qui sillonnent la rive. L'attraction du littoral se remarque également au niveau de l'achalandage touristique. Cet axe est d'ailleurs intensément fréquenté en période estivale, ce qui se traduit par une effervescence des activités récréatives et commerciales associées au tourisme.

En mesurant ces phénomènes d'attraction, on en vient à la conclusion que les municipalités de l'ouest et du littoral bénéficient d'une prédisposition à connaître une facilité à se développer alors que celles plus au sud et à l'est y sont beaucoup moins disposées, proportionnellement à leur éloignement de Rimouski et du fleuve. Cet enjeu d'aménagement du territoire et de développement économique implique qu'il faut miser sur les perspectives positives qu'offre la proximité de Rimouski et du fleuve tout en tentant d'en maximiser les retombées sur les communautés moins avantagées.

2.1.2 La Mitis : la « charnière » du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

Le positionnement géopolitique de la MRC de La Mitis constitue également un enjeu d'aménagement et de développement de premier ordre. En effet, le territoire mitissien est situé en porte-à-faux entre deux grandes entités géographiques aux limites diverses, soit le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Du point de vue politique, elle est associée généralement au Bas-Saint-Laurent, sa région administrative d'appartenance. Il en est de même au niveau des institutions scolaires (commission scolaire des Phares) et de santé (régie régionale du Bas-Saint-Laurent). Les liens socio-économiques avec cette dernière se révèlent également intenses car la plupart des échanges s'effectuent avec les activités s'exerçant dans le pôle régional qu'est l'agglomération de Rimouski. En regard de sa géomorphologie et de ses paysages, La Mitis s'avère toutefois davantage apparentée à la Gaspésie en raison de son caractère maritime (estuaire de 50 kilomètres de largeur), de la présence des Monts Notre-Dame, de sa flore et sa faune. D'ailleurs, l'affiliation de la majorité du territoire avec la région touristique de la Gaspésie en témoigne.

En raison de ce positionnement, La Mitis démontre un caractère de lieu de transition. Or, qui dit transition dit transit. En étant la principale porte d'entrée et de sortie de la Gaspésie, les flux de personnes, de marchandises et d'information y sont intenses. C'est pourquoi La Mitis se positionne comme étant un carrefour de voies de transport et de communication. Ce rôle de plaque tournante est notable par l'existence de la jonction de la boucle de la route 132, de l'aéroport régional et de la convergence de voies ferroviaires. Cette importance des infrastructures de transport sera prochainement renforcée par la terminaison de l'autoroute 20.

Cette situation particulière de la MRC a des incidences positives et négatives sur les activités se déroulant dans La Mitis. Tout d'abord, l'intensité élevée des flux de déplacements en un lieu représente une opportunité au niveau de l'économie d'une région. Les entreprises commerciales et industrielles nécessitant une interconnexion rapide à des réseaux de transport et de communication seront concurrentielles à cet égard. De plus, un achalandage touristique, captif par cet effet de goulot d'étranglement, peut s'avérer un avantage différentiel en transformant ce potentiel de clientèle de passage en clientèle de séjour.

En contrepartie, résider dans un lieu de transition implique une difficulté à établir un fort sentiment d'appartenance. Ne possédant pas de pôle d'activités suprarégionales et ne constituant pas une enclave délimitée par des barrières physiques ou socio-économiques distinctives, les différentes parties du territoire ne démontrent pas une constante dans l'affiliation des gens au territoire de la MRC à proprement dit. Ceci peut se révéler un frein à une vision commune et solidaire d'aménagement et de développement. Par contre, on observe au fil du temps une accentuation du recours au terme « La Mitis » comme identification de la région d'appartenance.

2.1.3 Une difficile adéquation entre la demande en activité et l'offre en espace

Un autre phénomène à porter à l'attention des décideurs est la difficile adéquation entre la demande pour l'implantation de certaines activités et l'offre en espace pour répondre à cette demande. Par exemple, dans le choix d'un lieu de résidence, beaucoup de citoyens, issus du milieu ou d'ailleurs, cherchent à s'établir en un endroit qui répond à leur besoin en terme d'espace, de paysage et de quiétude et où il s'avère possible de pratiquer des activités à caractère rural : culture végétale, garde d'animaux, aménagement forestier, observation de la flore et de la faune, motoneige et quad, chasse et pêche, ...etc.

Or, cet appel du « grand air » et à l'ambiance de campagne est bien souvent annihilé par l'offre limitée en lieu constructible possédant ces caractéristiques. Ne pouvant assouvir cette aspiration d'habiter la campagne, ces gens opteront pour un terrain en milieu urbain. Mais quant à choisir cette alternative, ils choisiront bien souvent un

quartier de banlieue à proximité de services et ce choix se révélera malheureusement, dans bien des cas, hors du territoire de la MRC de La Mitis.

Paradoxalement, les milieux ruraux subissent un phénomène de dévitalisation. On entend ici par *milieu rural* le territoire habité situé en dehors des milieux urbains (villes et villages) et des sites de villégiature. Ce territoire est essentiellement voué à l'exploitation des ressources naturelles, en l'occurrence l'agriculture et l'exploitation forestière, et présente un habitat très dispersé et très diffus, soit essentiellement le long des chemins de rangs. Cette forme d'occupation vit un déclin important en raison de divers facteurs.

L'un de ces facteurs concerne l'agriculture qui est en pleine mutation. La concurrence internationale face aux marchés impose aux agriculteurs la nécessité de s'orienter vers de nouveaux modes de production, plus spécialisés, plus imposants et plus performants. Ces exigences externes se traduisent concrètement par une diminution du nombre de fermes mais un grossissement de leur taille, par de la mécanisation des installations et de la machinerie ainsi que par des besoins importants en espace pour l'épandage. Dans les rangs agricoles dynamiques, ce phénomène se remarque par le caractère monofonctionnel de la production agricole tandis que dans les milieux moins fertiles, c'est la désertion de l'occupation qui est sentie, laissant en témoignage l'abandon de nombreux bâtiments et des terres en friche.

Le territoire rural est également soumis, sur pratiquement l'ensemble de sa superficie à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Cette loi accorde à la « zone verte » la priorité à la pratique de l'agriculture ; ce qui est louable et nécessaire afin que cette activité puisse se développer pleinement et à long terme. La zone agricole ne présente toutefois pas une homogénéité sur tout le territoire, certains secteurs étant infertiles ou devenus inutilisés par l'agriculture. Or, bien que ces milieux en proie à la dévitalisation soient convoités par une clientèle d'amants de la nature, les possibilités de réaffectation à des usages autres qu'agricoles demeurent restreintes. Dans le contexte où une municipalité doit poursuivre l'entretien des infrastructures, tels que les ponts et les chemins de rangs, il apparaît alors nécessaire de procéder à un choix difficile entre la fermeture de ce rang et la tentative de réappropriation de ce rang par des usages para-agricoles ou non agricoles.

2.1.4 Une nécessité de soutien et d'encadrement de l'entrepreneurship local

Le démarrage d'une entreprise est un processus qui exige de l'entrepreneur une recherche approfondie des modalités d'acquisition et de mise en place de l'équipement. Le choix d'un site optimal s'avère une décision d'importance dans ce processus. La détermination d'un lieu d'implantation s'effectue habituellement en fonction de divers paramètres comme la localisation de la matière première, l'accessibilité aux équipements de transport, la visibilité envers la clientèle, ..etc.

À l'étape de la création d'une entreprise, beaucoup d'entrepreneurs mitissiens ne possèdent pas les ressources financières nécessaires pour procéder à l'acquisition du terrain ou du bâtiment optimal. Certains souhaitent alors amorcer leurs activités sur leur propriété résidentielle. Or, en maintes occasions, le site en question ne s'avère pas approprié pour des raisons de fonctionnalité et de relation avec le voisinage. Devant les contraintes imposées par la réglementation d'urbanisme, bon nombre de projets avortent.

Dans cette situation courante, des règlements, dont l'objectif est d'orienter et d'encadrer la réalisation d'un projet commercial ou industriel, se révèlent indirectement un frein au plein épanouissement de l'entrepreneuriat local. Face à cette problématique, un exercice mérite d'être amorcé afin de déterminer, à divers endroits sur le territoire, des lieux appropriés où les activités commerciales et industrielles embryonnaires seraient permises, voire encouragées. Par exemple, des terrains ou des bâtiments vacants pourraient être ciblés par les municipalités afin d'y établir des « carrefours de l'économie locale ». Un encadrement judicieux de ces activités par le biais du règlement de zonage serait requis afin d'assurer un bon climat de voisinage. Les entreprises ayant acquis un certain stade de maturité et qui sont appelées à prendre de l'expansion seraient alors invitées à se relocaliser dans les zones et parcs industriels prévus à cette fin.

2.2 Les enjeux thématiques d'aménagement et de développement

La description des enjeux présentés ci-après constitue un diagnostic des principales problématiques vécues dans différents champs d'intervention. En relevant ainsi les forces, faiblesses, potentiels et contraintes associés à ces activités, il apparaît alors possible de dégager des initiatives ou des avenues de solutions à envisager. Ces aspirations concertées sont traduites par des objectifs thématiques, qui viennent préciser les modalités d'intervention par domaines d'activités, ainsi que par de grandes orientations, soit la formulation de lignes directrices d'intentions. Les enjeux, objectifs et orientations ici exposés sont issus de plusieurs exercices de réflexion collective tels que l'élaboration du *document indiquant les objets de la révision du schéma d'aménagement*, de la *planification stratégique*, du *plan d'action local pour l'économie et l'emploi* (PALÉE) du CLD de La Mitis ainsi que des exercices de mise à jour de ceux-ci.

2.2.1 Les enjeux, les objectifs et la grande orientation relatifs à la gestion de l'urbanisation

a) Les milieux d'habitation

Les gens sont de plus en plus sélectifs dans leur choix de lieu de résidence. Possédant un ou plusieurs véhicules, les nouvelles familles se révèlent plus « mobiles » et sont ainsi prêtes à concéder quelque peu sur les facteurs de proximité reliés au travail afin de se retrouver dans un lieu répondant davantage à leur définition de la qualité de vie. Pour une majorité, cette qualité de vie s'exprime par un besoin de quiétude, de socialisation, d'environnement sain et d'accessibilité à des équipements de loisirs. Cette recherche d'un lieu serein, accueillant, esthétique et plaisant constitue ainsi la « demande » à laquelle les municipalités sont appelées à répondre par une « offre » convenable. Le choix des espaces à développer à des fins d'habitations devrait tenir compte de ces aspirations. De plus, il est du devoir des municipalités de veiller à ce que les nouvelles implantations résidentielles s'exécutent de manière cohérente et harmonieuse pour le bénéfice de la collectivité. Les outils de réglementation doivent aussi viser à maintenir la qualité esthétique, environnementale et ludique de ses milieux.

Objectif :

Répondre aux aspirations des citoyens actuels et futurs en matière de qualité de vie des milieux résidentiels

b) Le commerce et l'industrie

L'économie mitissienne, tout comme les autres économies régionales, subit les assauts de la concurrence, que celle-ci provienne d'ici même ou d'ailleurs. Le positionnement géographique de La Mitis influence la dynamique de cette concurrence. Étant située à proximité d'une agglomération de 40 000 habitants, des phénomènes de convergences vers ce pôle, soit pour le travail, la consommation de biens et services et la procuration de loisirs, est observable. Quoique difficilement mesurable, on constate une diminution de l'activité commerciale de biens semi-courants (vêtement, meubles, accessoires,...) au profit de la fréquentation de nouvelles grandes surfaces sises à l'extérieur du territoire de la MRC. Dans le domaine industriel, la concurrence est d'échelle plus vaste, voire internationale. Les industries de transformation du bois, par exemple, sont très touchées par les soubresauts des marchés mondiaux et le jeu des ententes transactionnelles entre les pays. Afin de soutenir le niveau d'emplois dans La Mitis, tous les intervenants privés et publics, incluant la MRC et le CLD, sont appelés à jouer un rôle dans la stimulation de l'économie. Pour ce faire, l'établissement de partenariat et la réalisation d'investissements stratégiques font partie des conditions favorables au renforcement des activités secondaires et tertiaires.

Objectif :

Contribuer au renforcement des activités de transformation et de services

c) Les sites de contraintes

Comme dans le domaine de la santé, en matière d'aménagement, vaut mieux prévenir que guérir. La nature se manifeste parfois avec violence : puissantes tempêtes, inondations, glissements de terrain et autres cataclysmes surviennent. Malgré l'apparente imprévisibilité de ces phénomènes, la science permet de dégager des niveaux de risque selon les endroits. En sachant le niveau de vulnérabilité potentielle d'un lieu, un choix décisionnel se présente sur les modalités d'implantation des usages, d'où la pertinence de prescrire des restrictions pour des raisons de sécurité publique. Il en va de même pour les activités humaines pouvant engendrer des risques ou des nuisances. L'évaluation préalable des impacts que peuvent générer telle ou telle activité s'avère alors une démarche judicieuse pour le bien-être collectif à long terme.

Objectif :

Instaurer des outils de prévention et des mécanismes d'intervention efficaces en matière de sécurité publique

Grande orientation relative à la gestion de l'urbanisation:

Planifier l'expansion des activités résidentielles, commerciales et industrielles dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie, de rentabilisation des infrastructures ainsi que de maintien de la sécurité publique

2.2.2 Les enjeux, les objectifs et la grande orientation relatifs à la mise en valeur des ressources

a) L'agriculture

La consolidation des entreprises de production et de transformation retenue comme axe de développement au plan stratégique de la MRC ne pourra se réaliser sans un territoire où les activités agricoles peuvent être pratiquées et se développer. Les milieux agricoles dynamiques présents sur le territoire de la MRC se doivent donc d'être protégés adéquatement. Ainsi, il s'avère essentiel de gérer le territoire agricole et l'utilisation que l'on en fait afin de limiter les conflits de voisinage et d'assurer la poursuite des activités agricoles dans les secteurs à hauts potentiels des sols. S'il est

convenu de l'opportunité d'exercer un contrôle plus adéquat des usages non-agricoles en milieu agricole, il faut reconnaître tout autant la nécessité de maintenir le territoire rural occupé car le développement et la survie des régions rurales reposent sur la diversification des activités. Sans la présence de nouvelles activités humaines complémentaires ou non à l'agriculture ou à la forêt, les problèmes de déstructuration et de dévitalisation du milieu rural iront en s'aggravant.

Objectif :

Assurer une protection du territoire et une consolidation des activités agricoles dans une perspective de revitalisation des milieux ruraux

b) La forêt

L'industrie forestière représente une source importante d'emplois, à la fois aux niveaux de la récolte et de la transformation du bois. Pour certaines municipalités du territoire généralement caractérisées par une déstructuration de leur tissu social et un exode de leur population, l'exploitation rationnelle de la matière ligneuse, l'utilisation polyvalente des différentes ressources et activités en milieu forestier ainsi que l'occupation du territoire peuvent s'avérer des moyens en vue de maintenir les populations locales. Que ce soit en milieu forestier public ou privé, on peut constater que l'exploitation de la matière ligneuse ne s'est pas toujours effectuée de façon rationnelle et dans le respect des autres ressources ou activités présentes. En l'absence de contrôle réglementaire, et dans un contexte de baisse des approvisionnements en forêt publique, la pression sur la forêt privée s'accroît et ainsi les risques de déboisement abusif apparaissent. Il peut en résulter des effets négatifs sur la conservation des différentes ressources, les possibilités de régénération des essences forestières, les conditions socio-économiques du milieu, la beauté des paysages et finalement la richesse foncière des municipalités.

Objectif :

Protéger, mettre en valeur et gérer de façon intégrée les ressources forestières

c) Le patrimoine et les paysages

Le patrimoine construit ou naturel est assimilable à une ressource lorsque l'on considère qu'il peut générer une activité économique comme le tourisme. En effet, les particularités d'un site peuvent constituer la matière première d'une activité portant sur son pouvoir d'attraction. Or, cet identité d'un milieu repose en bonne partie sur les traits distinctifs qu'offre son cadre bâti et naturel. Cette personnalité s'est créée au gré des mœurs d'appropriation des lieux et des techniques de construction. C'est grâce à la persistance de ces règles d'implantation et de l'architecture des bâtiments que l'on maintient une ambiance, voire un cachet à des lieux. La préservation de cet héritage

s'avère toutefois une mission difficile puisque les gens sont fortement influencés par des modes et des tendances qui ont parfois la fâcheuse propriété d'altérer le caractère authentique d'un site.

Objectif :

Contre la banalisation des paysages et des bâtiments patrimoniaux

d) Le tourisme et la villégiature

Parmi les activités économiques connaissant un certain essor au cours des dernières décennies, on remarque le tourisme et les loisirs. Les gens sont avides de connaître de nouveaux lieux, de nouvelles cultures ainsi que de vivre de nouvelles expériences. En effet, la fréquence des voyages est en augmentation et la variété des activités pratiquées l'est d'autant. Un intérêt est de plus en plus marqué envers les attraits culturels et naturels offrant sensation et dépaysement. Pour les régions bénéficiant de ces caractéristiques, comme La Mitis, il s'agit d'une opportunité à laquelle il faut répondre par des gestes de structuration de l'offre et de préservation des éléments d'intérêt. En parallèle avec le tourisme et la récréation, la villégiature connaît un certain regain. La détente en bordure d'un plan d'eau, qu'elle s'effectue par un hébergement hôtelier, de camping ou en chalet privé s'avère de plus en plus populaire. À cet égard, La Mitis bénéficie également d'un potentiel notable à mettre en valeur, en harmonie avec les autres usages.

Objectif :

Développer une stratégie de mise en valeur des attraits du territoire à des fins touristiques et de villégiature

Grande orientation relative à la mise en valeur des ressources :

Encourager le développement des activités agricoles, forestières et récréatives selon des principes de gestion intégrée et durable des ressources, dans un contexte de cohabitation harmonieuse

2.2.3 Les enjeux, les objectifs et la grande orientation relatifs à la protection de l'environnement

a) Les écosystèmes sensibles

L'environnement est une préoccupation grandissante dans la société. L'importance et le rôle des divers organismes vivants sont désormais généralement connus et reconnus.

Toutefois des gestes d'ignorance ou d'insouciance sont encore commis, ce qui incite à accentuer la vigilance et la sensibilisation, particulièrement en ce qui concerne les bandes riveraines. Les gestes visant la protection des habitats floristiques et fauniques méritent par conséquent d'être soutenus. Ce souci est d'autant plus important pour la pérennité d'une espèce noble et recherchée comme le saumon de l'Atlantique.

Objectif :

Assurer une protection accrue des écosystèmes vulnérables et sensibiliser la population à leur égard

b) Les eaux potables et usées

L'eau constitue un enjeu de premier ordre en ce début de millénaire. Elle est un besoin essentiel tout en étant source de vie. L'eau est un bien collectif servant à des fins multiples, entre autres dans l'alimentation et l'hygiène, ce qui nécessite un approvisionnement continu, un partage équitable et un souci de qualité. Les municipalités sont de plus en plus appelées à être les gardiens et les fournisseurs de cette ressource. Par conséquent, elles sont invitées à investir des sommes importantes dans l'acheminement et le traitement de l'eau potable. Les efforts à fournir sont presque équivalents en ce qui concerne le traitement des eaux usées. Plusieurs équipements collectifs de traitement ont été installés au fil des ans et ceux-ci ont démontré un impact positif sur l'environnement. Quelques systèmes majeurs sont encore à mettre en place, comme à Price, mais l'attention se portera de plus en plus sur les installations individuelles de traitement des eaux usées dont les vieux systèmes éprouvent parfois des problèmes d'inefficacité, voire de contamination.

Objectif :

Préconiser des gestes de précaution dans le traitement des eaux potables et usées

c) Les matières résiduelles

À l'instar des autres enjeux environnementaux, la gestion des déchets et autres résidus est soumise à des règles de plus en plus strictes. Les municipalités sont également interpellées dans l'instauration d'une planification rigoureuse de l'élimination de ces matières et à participer à la mise en place de systèmes de collecte et de traitement de grande envergure. Ces équipements s'avérant très onéreux, des alliances avec des MRC voisines ont été conclues ; c'est le cas entre autres pour le futur lieu d'enfouissement sanitaire de Matane. Les prochains efforts à fournir porteront sur la réduction des matières en amont de leur élimination. Le recyclage, déjà bien instauré grâce à l'implantation d'un centre de tri, devra se poursuivre avec plus d'assiduité. Les stratégies de réduction à la source, de réutilisation, de compostage et autres techniques

visant à diminuer la quantité de déchets à enfouir devront aussi être promues davantage. Une cure minceur pour le sac vert s'impose donc.

Objectif :

Réduire l'émission et améliorer la disposition des matières résiduelles

Grande orientation relative à la protection de l'environnement:

Prévenir la dégradation des ressources naturelles et des milieux écologiquement vulnérables par des mesures de sensibilisation et de protection à l'égard de l'environnement

2.2.4 Les enjeux, les objectifs et la grande orientation relatifs à la planification des services et des infrastructures

a) Les services institutionnels

La qualité de vie d'un milieu dépend en grande partie de la diversité et de la qualité des services publics offerts. Que se soit en matière de santé, d'éducation, de loisir, ou de sécurité publique, les gouvernements et les municipalités sont appelés constamment à restructurer les services en fonction de la fluctuation des besoins. Pour gagner en efficacité dans ces circonstances, il apparaît important de mailler adéquatement les liens intra et inter-organisationnels.

Objectif :

S'ajuster aux besoins en services publics et institutionnels dans un souci d'efficacité et en favorisant les partenariats

b) Les transports

Tel que décrit dans la problématique générale, le positionnement géographique de La Mitis représente un enjeu de premier ordre. La confluence des réseaux de transport aériens, routiers et ferroviaires constitue un avantage différentiel susceptible de servir de levier économique. Mais pour y parvenir, il est nécessaire de s'assurer d'un état optimal des infrastructures, la fonctionnalité et la rentabilité des équipements en étant dépendantes. La stratégie à prendre doit considérer une logique multimodale de planification et un souci de sécurité des utilisateurs, exercés dans un contexte budgétaire issu de partenariats.

Objectif :

Améliorer la fonctionnalité, la sécurité et la rentabilité des réseaux de transport

c) Les réseaux d'énergie et de communication

Dans la même foulée que pour les réseaux de transport, le renforcement des infrastructures liées à la transmission de l'énergie et de l'information représente une base stratégique de développement. En effet, les besoins énergétiques, en électricité ou en gaz, ainsi que les besoins en télécommunication, comme la téléphonie ou l'internet, sont des facteurs de localisation et de croissance pour bon nombre d'entreprises. Or, ces équipements connaissent un progrès technologique rapide. La région se doit, par conséquent, de se munir de réseaux performants afin de demeurer concurrentielle.

Objectif :

Se maintenir au diapason des évolutions technologiques en matières d'énergie et de télécommunication

Grande orientation relative à la planification des services et des infrastructures :

Utiliser les équipements publics ainsi que les réseaux de transports et de communication comme levier de développement économique

Chapitre 3

Le concept d'organisation spatiale

Le concept d'organisation spatiale, présenté sur le plan 3.1, permet de visualiser schématiquement la structure géographique de la MRC de La Mitis. Cette représentation de l'aménagement du territoire mitissien illustre, à la fois, le milieu naturel et l'organisation humaine et économique selon un horizon de planification allant au-delà des dix prochaines années. Ce concept met en relation les constituants majeurs du territoire régional.

3.1 Les régions géographiques

Les régions géographiques correspondent à des sous-ensembles topographiques et économiques évoquant des unités de paysage et des utilisations du sol dominantes.

3.1.1 Le littoral de villégiature

Cette unité de paysage correspond à la bande de terre longeant le Saint-Laurent et située en contrebas des premières terrasses. Son climat et sa végétation sont caractéristiques d'un bord de mer tempéré. Son utilisation du sol s'avère également axée sur la présence du fleuve : villégiature privée (chalets) ou commerciale (camping, gîtes, motels, restaurants), commerces à caractère touristique (restaurants, galeries d'art), résidences unifamiliales et activités de randonnées (sentiers pédestres, route verte). L'identification du littoral comme axe récréatif et culturel tend à se démarquer puisque le caractère maritime de cette sous-région est très recherché. En effet, l'achalandage touristique y est à la hausse et les terrains résidentiels possédant un accès direct ou visuel au fleuve sont fortement convoités. La MRC de La Mitis désire consolider la vocation récréative, touristique et de villégiature de ce corridor.

3.1.2 Les terrasses agricoles

En surplomb de l'étroite plaine littorale, en gradins par rapport au fleuve, se trouvent les terrasses agricoles. La culture du sol y est plus intense ; l'agriculture y est prospère. Le paysage se démarque par le découpage des terres perpendiculairement au fleuve et à l'occupation des chemins de rangs parallèle à ce dernier. Il s'agit également d'un milieu densément occupé : les villages et agglomérations urbaines les plus peuplés ponctuent cette péninsule. La MRC considère l'activité agricole comme étant un des éléments essentiels de l'économie de La Mitis. Par conséquent, elle désire protéger les secteurs dynamiques afin d'éviter de compromettre leur vocation première qu'est l'agriculture.

3.1.3 Le haut pays agroforestier

Plus loin à l'intérieur des terres, le relief devient plus vallonné. Ce paysage de collines entrecoupé de vallées est davantage hétérogène avec une mixité de terres agricoles à géométrie variable au travers d'une forêt beaucoup plus présente. L'agriculture demeure assez active sur les coteaux des rivières Mitis et Neigette alors qu'elle vit un déclin notable sur les plateaux. Cette désertion est observable par l'omniprésence de terres en friche et de bâtiments agricoles abandonnés. L'économie des villages des hautes terres repose davantage sur la récolte et la transformation du bois ainsi que sur les activités connexes à la forêt (chasse et pêche). La vitalité de ces communautés demeure précaire, considérant qu'elle est tributaire du niveau d'exploitation des ressources. La MRC de La Mitis souhaite contrer ce phénomène de dévitalisation par une diversification économique de cette sous-région.

3.1.4 Le massif forestier

Toujours plus en profondeur à l'intérieur du territoire, le relief s'accroît ; il s'agit de la chaîne des monts Notre-Dame. Cette superficie, essentiellement sous couvert forestier, couvre près de la moitié sud du territoire mitissien. Il est majoritairement sous gestion publique et demeure inhabité en permanence. Les activités s'y déroulant sont l'exploitation forestière, la villégiature saisonnière, la randonnée, la chasse et la pêche. L'activité forestière étant la base économique de la MRC, il apparaît primordial de gérer cette ressource avec parcimonie. Le conseil de la MRC juge que la forêt joue un rôle capital au sein de la collectivité mitissienne et entend favoriser le développement et la pérennité des activités liées à la forêt.

3.2 Les axes et équipements structurants

Les axes structurants correspondent à des corridors où l'on remarque des besoins intenses en communication et où on constate un nombre important de déplacements de biens et de personnes. Ces axes et équipements soulignent l'existence d'infrastructures de transport qui lient les pôles d'activités entre eux et avec l'extérieur de la MRC.

3.2.1 Les axes et équipements interrégionaux

Quatre axes et quatre équipements majeurs de transport sont identifiés au concept. Deux grands axes routiers sont existants : il s'agit du tronçon de la route 132 parallèle au fleuve ainsi que du tronçon de cette même route 132 perpendiculaire au premier tronçon. Ces voies sont utilisées à la fois pour transiter entre le Bas-Saint-Laurent et les portions nord et sud de la Gaspésie, ainsi que pour lier les secteurs littoraux et centraux du territoire de La Mitis. Un autre axe de premier niveau est quant à lui en émergence, soit celui du tracé de l'autoroute 20 en construction qui prendra la relève d'une grande proportion de transport lourd. Un quatrième axe est constitué du chemin de fer.

En plus de ces infrastructures linéaires, il est important de souligner l'existence de l'aéroport régional de Mont-Joli pour les liaisons aériennes ainsi que des quais de Sainte-Luce et de Sainte-Flavie pour les liaisons maritimes de faible flottaison. La jetée inachevée de l'Institut Maurice-Lamontagne peut également être considérée comme une infrastructure portuaire potentielle. La MRC veut renforcer et compléter cette armature de base du réseau de transport.

3.2.2 Les axes et équipements intermunicipaux

En complément des axes interrégionaux, se tisse un réseau d'axes de liaison entre les différentes localités de La Mitis. Ceux-ci ont comme rôle de permettre les déplacements entre les villages et de se connecter au réseau supérieur décrit précédemment. Ces axes structurants de deuxième niveau sont les routes 234, 298, le deuxième rang (de Saint-Anaclet à Mont-Joli), le chemin de Price, la route Massé et le chemin Kempt. La MRC souhaite le maintien en bon état de ces routes.

3.3 Les centres de services

Les centres de services sont des lieux où se concentre une diversité de services publics et privés pour le bénéfice d'une collectivité. Ces services s'exercent dans des domaines variés comme la santé, l'éducation, le commerce de détail, les services professionnels...etc. Une hiérarchie en deux niveaux est déterminée en fonction de la gradation des services offerts ainsi que du bassin de population à desservir.

3.3.1 Le centre de services régional

Les principales institutions publiques sur le territoire de la MRC de La Mitis s'organisent principalement autour de la ville de Mont-Joli. D'ailleurs, Mont-Joli forme, avec Saint-Joseph-de-Lepage, la plus importante agglomération urbaine du territoire. C'est également dans ce pôle de niveau supérieur que l'on retrouve la plupart des commerces et services de desserte supra-locale, voire régionale. La MRC favorise l'implantation des équipements, commerces et services de rayonnement régional dans ce secteur du territoire.

3.3.2 Les centres de services locaux

Dans la plupart des municipalités du territoire se trouve un noyau urbain. Les villages constituent des milieux de vie essentiels au développement de la collectivité. On retrouve, dans la majorité de ces noyaux, des commerces et des services de base destinés à répondre aux besoins quotidiens de la population. De manière à assurer l'autonomie et le développement des municipalités locales, le conseil de la MRC favorise l'implantation d'équipements, de commerces et de services de rayonnement local à l'intérieur de ces noyaux villageois.

3.4 Les axes et pôles d'activités

À l'instar des centres de services, les pôles d'activités sont des endroits où se concentrent plusieurs équipements ou établissements de même nature et qui démontrent un pouvoir d'attraction.

3.4.1 Les pôles industriels

La vocation industrielle du territoire se concentre dans les municipalités de Sainte-Luce (secteur de Luceville), Mont-Joli et Price. En étant les hôtes des principales entreprises manufacturières, ces trois municipalités constituent des pôles d'emplois auxquels gravitent des activités connexes constituant également des sources d'emplois. Elles bénéficient des équipements et des infrastructures nécessaires à la pratique et au développement des activités industrielles. Dans le but de consolider ces milieux, la MRC soutient l'implantation des industries à fort gabarit à l'intérieur de ces localités, soit dans les parcs industriels existants ainsi que dans ceux projetés à proximité des échangeurs autoroutiers de Sainte-Luce et de Mont-Joli (secteur de l'aéroport).

3.4.2 Les axes et pôles récréo-touristiques

Le territoire mitissien offre un potentiel récréatif diversifié. Le parc du Mont Comi avec sa station de ski, le secteur de l'Anse-aux-Coques à Sainte-Luce avec sa plage, l'embouchure de la rivière Mitis avec le parc et les Jardins de Métis, le noyau villageois de Sainte-Flavie situé sur la Route des Arts ainsi que la galerie d'art extérieure de Mont-Joli avec ses fresques constituent des sites moteurs de l'industrie touristique. Il en est de même pour la rivière Mitis fréquentée par les amateurs de pêche aux saumons et une partie du haut-pays, comprenant le mont Saint-Pierre près de La Rédemption, où convergent des randonneurs à pied, en motoneige et en quad. La MRC entend promouvoir le développement d'activités récréatives et touristiques dans ces secteurs, de manière à consolider ces axes et ces pôles.

3.5 Les aires d'influence

Les aires d'influence décrivent schématiquement les effets d'attraction des centres de services de niveau supérieur, que ceux-ci soient situés ou non sur le territoire de la MRC de La Mitis.

3.5.1 L'aire d'influence interne

La population de la MRC est attirée par plusieurs centres de services. À ce titre, l'agglomération de Mont-Joli exerce une attraction sur la majeure partie des mitissiens. En effet, les résidents de la MRC se dirigent fréquemment vers ce pôle pour se procurer

des biens et services de première ou de deuxième nécessité. Toutefois Mont-Joli subit, depuis un certain nombre d'années, une érosion de son pouvoir d'attraction au profit d'agglomérations urbaines voisines. La MRC de La Mitis est en faveur d'une revitalisation du centre-ville de Mont-Joli afin qu'il retrouve son rôle de pôle central de La Mitis.

3.5.2 Les aires d'influence externes

Malgré la proximité relative de Mont-Joli, les citoyens des municipalités situées à l'ouest du territoire sont grandement attirés par Rimouski. La capitale du Bas-Saint-Laurent exerce même une attirance sur l'ensemble des citoyens en ce qui concerne l'achat de biens spécialisés ou pour la pratique d'activités particulières. La population de l'est du territoire est, quant à elle, attirée par les services qu'offre la ville de Matane. Cette attraction est toutefois moins forte que celle exercée par Rimouski. Ce phénomène d'attraction vers Rimouski et Matane a un impact majeur sur le sentiment d'appartenance à La Mitis et sur le dynamisme économique de la MRC. C'est pour cette raison que les orientations d'aménagement véhiculées par le schéma d'aménagement tendent à raffermir les aires d'attraction des centres de services mitissiens.